

«Aucune menace réelle de suspension»



Les responsables d'Air Algérie, restés étrangement silencieux quant au spectre de suspension brandi par l'Union européenne (UE), qui pourtant remonte à 2009, estiment qu'il n'y a pas de «réelles menaces» de voir la compagnie nationale interdite de vol dans l'espace aérien européen.

Dans une intervention hier sur les ondes de la radio Chaîne III, le président-directeur général, Abdelwahid Bouabdallah, a déclaré que plusieurs recours ont été introduits par Air Algérie auprès de l'autorité continentale, dont cinq ont été reconnus par celle-ci. «Nous avons un délai jusqu'à novembre, afin de redonner un nouvel état à la flotte d'Air Algérie. Mais non, il n'y a pas de menaces réelles et nous ne sommes pas les seuls à être soumis à ces contrôles», affirme-t-il. Qu'est-il fait par le transporteur afin de remédier à ces nombreuses lacunes sévèrement relevées par la Commission européenne et consignées dans un rapport publié au Journal officiel de l'UE ? «Au niveau de chaque structure, nous avons mis en place des inspecteurs genre SAFA qui inspectent les avions avant chaque départ. Je pense d'ailleurs que les choses se sont beaucoup améliorées», avance M. Bouabdallah, optimiste.

Mais comment la compagnie en est-elle arrivée à l'orée de la black-list de la communauté ? Dégageant toute responsabilité, le patron d'Air Algérie confie que «l'on paie aujourd'hui la gabegie de vingt ans de laisser-aller». «Maintenant, on inspecte la cabine, la tenue et même la moquette», ajoute-t-il. Car, selon lui, le transporteur aérien n'a «jamais reçu de remarques quant à la navigabilité ou la sécurité de l'avion. Les seules remarques concernent des problèmes redondants, à l'image de l'arrimage du fret, l'état des sièges, de la moquette ou encore la pose de bagages sur les issues de secours», énumère-t-il. Rien que cela ? Pourtant, le rapport du comité de la sécurité aérienne est très clair. Il est reproché à Air Algérie, ainsi que rapporté dans notre édition d'hier, des «manquements constatés dans les domaines de la sécurité du transport de marchandises, de la navigabilité et de l'exploitation des appareils et licences du personnel navigant», peut-on lire dans le document officiel.

[EL WATAN](#)